

Image not found or type unknown



Demande de documents a la partie adverse via le tribunal

Par **rico740**, le **24/05/2009** à **17:20**

Bonjour,

J'ai constitué une requête auprès du tribunal administratif de Paris contre le ministère de l'intérieur, suite au fait qu'en 2007 je n'ai pas pu bénéficier d'un avancement de grade alors que des fonctionnaires titulaires du même examen que moi, moins bien notés et moins anciens ont été avancé dans le grade supérieur.

Ma question est la suivante : N'étant pas en mesure de fournir les bulletins de note des fonctionnaires qui ont été avancé à ma place, puis je faire demander ces documents au tribunal qui les demandera à mon administration ?

Si oui sous quelle forme ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Eric.